



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi le 13 avril 2010**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yvan Cardinal

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Aragon, John Kinneer, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière, et M. Michel Perrier, directeur général

2010-04-089

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'AVRIL 2010

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30 d'ouvrir la séance ordinaire du mois d'avril 2010.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC :

La période de parole au public a débuté à 19 h 31 et s'est terminée à 19 h 32.

2010-04-090

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 MARS 2010

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 9 mars 2010, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2010-04-091

SUJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 MARS 2010

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 9 mars 2010.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-04-092

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de mars 2010 conformément à l'article 6.2 du Règlement n° 716. (liste numéro MP-2010-04).

2010-04-093

SUJET: NOUVELLE GARE SUR L'ÎLE PERROT

Considérant que l'Agence métropolitaine de transport (AMT) a fait valoir son désir de consolider les 2 gares de trains de banlieue existantes sur l'Île Perrot en une seule;

Considérant qu'en avril 2001, un concept a été présenté par l'AMT pour l'aménagement de la nouvelle gare à la hauteur du boulevard Don Quichotte avec stationnements situés au nord et au sud des voies ferrées;

Considérant que, suite à l'approbation de l'emplacement de la nouvelle gare et du concept par l'ensemble des municipalités de l'Île Perrot, certaines contraintes ont été rencontrées, notamment en ce qui concerne l'aménagement du stationnement situé au nord des voies ferrées, au lien piétonnier vers la municipalité de Terrasse-Vaudreuil et aux coûts de construction d'un tunnel pour piéton sous la voie ferrée;

Considérant l'intention de l'AMT de revoir le dossier de la nouvelle gare dans le cadre du projet de l'autoroute 20, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De demander à l'Agence métropolitaine de transport (AMT) d'informer les municipalités concernées de ses intentions en ce qui concerne le projet de consolidation des gares sur l'Île Perrot ainsi que les échéanciers prévus.

D'informer l'AMT que, pour la localisation de la nouvelle gare, la Ville de Pincourt favorise l'emplacement situé à la hauteur du boulevard Don Quichotte, plus précisément sur le lot connu et désigné comme étant le lot 1 375 217 du cadastre du Québec.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que copie de la présente résolution soit transmise à chacune des municipalités de l'Île Perrot.

2010-04-094

SUJET: AUTORISATION DE PROCÉDER À L'ACHAT DE LA PROPRIÉTÉ SISE AU 233, CHEMIN DUHAMEL À PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de la propriété sise au 233, chemin Duhamel à Pincourt selon les paramètres de la lettre de la Ville de Pincourt du 25 janvier 2010 et de celle du 2 mars 2010.

De mandater le notaire Claude Chamberland pour la préparation de l'acte notarié à cette fin aux frais de la Ville de Pincourt.

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et la greffière, madame Nicole Drouin, ou, en son absence, l'assistante greffière, madame Danielle Carbonneau, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, les documents notariés.

Que cette dépense soit financée par le surplus non réservé et imputée au poste 22-700-10-045.

2010-04-095

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, la convention avec la Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre du Second plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau, Volet 1 pour la contribution financière de 151 334 \$.

2010-04-096

SUJET: INSCRIPTIONS AUX ASSISES ANNUELLES 2010 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET AVANCE DE FONDS AUX PARTICIPANTS

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'inscription de quatre (4) délégués aux Assises annuelles 2010 de l'Union des municipalités du Québec.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Qu'une dépense de 6 612 \$ plus les taxes applicables soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311.

2010-04-097 SUJET: RECONNAISSANCE DE LA CONTRIBUTION DE LA CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES DANS LE CADRE DES FÊTES DU 50^{IÈME} ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

La Ville de Pincourt remercie la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges pour sa contribution à titre de partenaire principal dans le cadre de son 50^{ième} Anniversaire.

Cette contribution de 50 000 \$ permettra la réalisation du projet de la « Place des Bâtisseurs » au parc Olympique et la bonification de l'ensemble des activités dans le cadre des festivités.

Le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, la convention de partenariat avec la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges.

2010-04-098 SUJET: FÉLICITATIONS À MONSIEUR VALERIJ FOKIN POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN OUTIL DE NETTOYAGE DES VANNES DE RUES

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De féliciter monsieur Valerij Fokin pour le développement d'un outil de nettoyage des vannes de rues.

Cette initiative permettra à la Ville d'entretenir adéquatement ses infrastructures et représentera une économie de plusieurs dizaines de milliers de dollars dans l'acquisition d'outillage similaire.

2010-04-099 SUJET: AUTORISATION POUR LA TENUE DE LA COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser la tenue de la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) aux ateliers municipaux le 2 octobre 2010.

Que copie de cette résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2010-04-100 SUJET : DEMANDE DE SUBVENTION – AIDE À LA PETITE VOIRIE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adresser au Ministère des Transports du Québec une demande d'aide financière dans le cadre du programme de subvention d'aide à la petite voirie pour la réfection d'une partie de la rue Bellevue.

Que copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Yvon Marcoux, député de Vaudreuil.

2010-04-101 SUJET : AUGMENTATION SALARIALE AU PERSONNEL CADRE DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une augmentation salariale générale de 1,04% au personnel cadre de la Ville de Pincourt à compter du 1^{er} janvier 2010.

2010-04-102 SUJET : AUGMENTATION SALARIALE AUX POMPIERS VOLONTAIRES ET AUX BRIGADIERS SCOLAIRES DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une augmentation salariale générale de 1,04% aux pompiers volontaires et aux brigadiers scolaires de la Ville de Pincourt à compter du 1^{er} janvier 2010.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-04-103

SUJET : DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY, JOURNALIER – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA GESTION DES EAUX

Considérant que monsieur Jean-François Tremblay, employé permanent depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 1^{er} mars 2010, au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour la période du 3 mai 2010 au 16 juillet 2010 inclusivement ;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 24 de la convention collective de travail en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à monsieur Jean-François Tremblay, journalier – Service des travaux publics et de la gestion des eaux, un congé sans solde du 3 mai 2010 au 16 juillet 2010 inclusivement selon sa demande déposée.

2010-04-104

SUJET : MODIFICATION AU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE POUR LES CADRES ET MODIFICATION TEMPORAIRE DE LA RÉSOLUTION 93-500 SUR LA RÉMUNÉRATION DES CADRES

Considérant que la couverture d'assurance collective pour les cadres ne répond plus aux besoins des employés cadres actuels et futurs;

Considérant que les cadres se sont exprimés majoritairement en faveur de ce projet de modification présenté en Commission administrative le 22 février 2010, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De suspendre temporairement l'application de l'article 3.9.3 de la résolution 93-500, relativement à la rémunération des cadres, conditions et avantages et d'autoriser le prélèvement d'une prime couvrant les coûts supplémentaires du projet de modification au contrat d'assurance collective des cadres jusqu'au 31 août 2010, tel que présenté en Commission administrative le 22 février 2010;

D'entériner la signature, pour et au nom de la Ville de Pincourt, par le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, de la demande de modification de l'assurance collective pour les cadres. Cette modification prend effet le 1^{er} mars 2010, tel que présenté en Commission administrative le 22 février 2010.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-04-105

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière par intérim, de la liste des dépenses payées du mois de mars 2010 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2010-04-106

SUJET : AUTORISATION DE VERSER LE PAIEMENT FINAL SUITE À L'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES ET LA VILLE DE PINCOURT METTANT FIN À L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE VAUDREUIL-SOULANGES INTERVENUE LE 21 AOÛT 1996

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement final de 10 000 \$ à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges mettant fin à l'entente relative à la Cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges selon les modalités incluses dans ladite entente.

Que ce paiement soit imputé au poste budgétaire 02-120-00-198.

2010-04-107

SUJET : DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010 DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT ET AUTORISATION DE PAYER LA QUOTE-PART 2010 DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des prévisions budgétaires 2010 de la Régie de l'eau de l'Île-Perrot et d'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour l'année 2010 au montant de 1 495 463 \$ imputé aux postes budgétaires 02-412-00-810 et 02-412-00-920.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 2010-04-108 SUJET : DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010 DE TRANSPORT SOLEIL INC. ET ENTÉRINER LE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART 2010 DE LA VILLE DE PINCOURT
- PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt des prévisions budgétaires 2010 de Transport Soleil Inc. et d'entériner le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour l'année 2010 au montant de 18 006 \$ imputé au poste budgétaire 02-370-00-923.
- 2010-04-109 SUJET : AFFECTATION D'UN MONTANT DE 166 500 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR L'ENGAGEMENT 2009
- PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser l'affectation d'un montant de 166 500 \$ du surplus accumulé non affecté pour l'engagement 2009, le tout selon la liste déposée.
- 2010-04-110 SUJET : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE POUR PARCS DE ROULI-ROULANT – LLOYD'S DE LONDRES
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entériner le renouvellement du contrat d'assurance responsabilité civile pour parcs de rouli-roulant, pour la période du 1^{er} mai 2010 au 30 avril 2011, avec l'assureur Lloyd's de Londres via le courtier d'assurance BFL Canada pour un montant de 618,60 \$ taxes incluses.
- Que cette dépense soit imputée au poste 02-701-21-420.
- 2010-04-111 SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – MARS 2010
- PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal pour le mois de mars 2010, comme suit:
- Commission administrative :
- 22 mars 2010



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Commission des services aux citoyens :

- 16 mars 2010

Commission de sécurité publique :

- 1^{er} mars 2010

Commission technique:

- 15 mars 2010

Comité consultatif d'urbanisme : (aucune)

2010-04-112

SUJET: AUTORISATION AU CONSORTIUM GENIVAR / AXOR DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS EN VERTU DE L'ARTICLE 32 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DE L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES À PINCOURT, PROJET P119981-400 - RÉFÉRENCE DU MINISTÈRE 400 695 043

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Consortium Genivar / Axor à présenter une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement dans le cadre des travaux de mise à niveau de l'usine d'épuration des eaux usées à Pincourt, projet P119981-400 – référence du ministère 400 695 043.

2010-04-113

SUJET: RÉCLAMATION DU 19 OCTOBRE 2009 – 63, 22^E AVENUE, PINCOURT – AUTORISATION DE RÉGLEMENT

Considérant l'approbation de la commission administrative le 22 mars 2010, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le règlement sans admission de responsabilité de la réclamation du 19 octobre 2009 pour des dommages au 63, 22^e Avenue, Pincourt, pour un montant ne dépassant pas 2 290 \$.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-140-00-995.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 2010-04-114 SUJET: AUTORISATION AU MAIRE ET À LA GREFFIÈRE DE SIGNER
AU NOM DE LA VILLE DE PINCOURT UN ACTE DE SERVI-
TUDE AVEC DÉVELOPPEMENT VAM INC. SUR LES LOTS
3 086 143 ET 3 086 144
- PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser le maire, M. Yvan Cardinal, et la
greffière, Madame Nicole Drouin, ou en son absence,
l'assistante-greffière, Madame Danielle Carbonneau, à signer
au nom de la Ville de Pincourt l'acte de servitude en faveur de
la Ville de Pincourt, concernant des conduites d'égout pluvial et
sanitaire et une conduite d'aqueduc sur les lots 3 086 143 et
3 086 144, cadastre du Québec.
- Que les frais reliés à cet acte de servitude soient absorbés par
Développement VAM inc.
- 2010-04-115 SUJET: PAIEMENT MENSUEL AVRIL 2010 – SERVICE DES
TRAVAUX PUBLICS ET DE LA GESTION DES EAUX
- PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la trésorière par intérim à payer les décomptes
progressifs et les factures d'honoraires professionnels suivants:
- A) CONSORTIUM GENIVAR / AXOR
- Pour le projet GEN-2008-312, la somme de 78 987,22 \$, toutes
taxes incluses, représentant le paiement du certificat de
paiement n°1, pour les services professionnels concernant le
projet de mise à niveau de l'usine d'épuration des eaux usées,
phase 1.
- Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-00-400-
036.
- 2010-04-116 SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ –
AMÉNAGEMENT DU PARC MONT-BLEU – PROJET SPÉCIAL
ENT-2010-501
- Considérant l'approbation du projet spécial ENT-2010-501 pour
l'aménagement du parc Mont-Bleu, il est
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le Service de loisirs et services communautaires et le Service des travaux publics et de la gestion des eaux à procéder à l'achat de biens et services pour l'aménagement du parc Mont-Bleu auprès des fournisseurs autorisés pour un montant ne dépassant pas 200 000 \$, taxes incluses.

Que cette dépense pour le projet spécial ENT-2010-501 soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste 22-700-10-042.

2010-04-117

SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – MISE À NIVEAU PISCINE MUNICIPALE – PROJET SPÉCIAL ENT-2010-502

Considérant l'approbation du projet spécial ENT-2010-502 pour la mise à niveau de la piscine municipale, il est

PROPOSÉ PAR Mme Marie-André G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mise à niveau de la piscine municipale auprès de fournisseurs autorisés au montant de 57 730 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-700-10-048.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 11 546 \$ à compter de l'exercice financier 2011.

2010-04-118

SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – MISE À NIVEAU D'ÉQUIPEMENTS DE PARCS – PROJET SPÉCIAL ENT-2010-503

Considérant l'approbation du projet spécial ENT-2010-503 pour la mise à niveau d'équipements de parcs, il est

PROPOSÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mise à niveau d'équipements de parcs auprès de fournisseurs autorisés au montant de 23 100 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-700-10-044.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 4 620 \$ à compter de l'exercice financier 2011.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2010-04-119

SUJET : OCTROI DU CONTRAT POUR L'APPROVISIONNEMENT DE GRANULAT CONCASSÉ POUR L'ANNÉE 2010 – APPEL D'OFFRES TP-10-01

Suite à l'ouverture des soumissions et à l'analyse faite par monsieur Jean-Marc Guy, directeur du Service des Travaux publics et Gestion des eaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour l'approvisionnement de granulats concassés pour l'année 2010 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme « Les Carrières régionales inc. » selon les disponibilités budgétaires, le tout selon les taux unitaires, avec ou sans livraison, stipulés dans sa soumission.

Que cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-320-00-621, 02-413-00-621 et 02-752-00-621.

2010-04-120

SUJET : OCTROI DU CONTRAT POUR L'APPROVISIONNEMENT DE BÉTON BITUMINEUX POUR L'ANNÉE 2010 – APPEL D'OFFRES TP-10-02

Suite à l'ouverture des soumissions et à l'analyse faite par monsieur Jean-Marc Guy, directeur du Service des Travaux publics et Gestion des eaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour l'approvisionnement de béton bitumineux pour l'année 2010, à la compagnie « Asphalte Trudeau Ltée » selon les disponibilités budgétaires, le tout selon les taux unitaires stipulés dans sa soumission.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-625.

2010-04-121

SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – AVRIL 2010 – DIVISION GÉNIE

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière par intérim à payer les décomptes progressifs et les factures d'honoraires professionnels suivants :



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

A) CDGU

Pour le projet TEC-09-004, la somme de 62 081,25 \$ toutes taxes incluses représentant le paiement du certificat de paiement n° 1, pour les honoraires professionnels, pour les travaux d'aménagement d'une surface sportive synthétique.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-10-043.

B) Les Pavages Théorêt Inc.

Pour le projet GEN-2009-304, la somme de 34 474,58 \$ toutes taxes incluses représentant le paiement du certificat de paiement n° 3, pour les honoraires professionnels, pour les travaux de réfection de la 9^e Avenue et d'une partie de la rue Bellevue et de la place des Ormes.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-10-800.

C) Les Entreprises C. Sauvé inc.

Pour le projet SLC-2009-604, la somme de 24 288,87 \$ toutes taxes incluses représentant le paiement du certificat final n°. 5, pour les travaux d'aménagement du parc Bellevue, projet SLC-2009-604.

Que cette dépense soit financée par le surplus réservé et imputée au poste budgétaire 22-700-10-045.

2010-04-122

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES ORGANISMES RECONNUS PAR LES LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des organismes reconnus par les Loisirs et Services communautaires selon le document déposé.

2010-04-123

SUJET: APPUI AU PROJET DE CRÉATION DE LA STATION NAUTIQUE LAC SAINT-LOUIS

Considérant que le projet de création de la Station Nautique Lac Saint-Louis vise à assurer le développement de la pratique du nautisme au Québec, et que celui-ci est un moteur économique important pour l'industrie touristique de notre territoire.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant qu'une station nautique doit être une entité régionale reconnue regroupant sur son territoire les intervenants en sports et loisirs nautiques pour fins de coordination de l'offre de services, des programmes et de la promotion.

Considérant que le territoire de la Station Nautique Lac Saint-Louis couvre l'ensemble des rives du lac Saint-Louis. Sur la rive nord, elle s'étend au sud de l'autoroute 20, du pont Galipeault jusqu'au pont Mercier incluant le secteur de l'Île-Perrot et sur la rive sud, de Vaudreuil-Dorion (sud de A20 pont Taschereau) à Kahnawake incluant le nord du pont Laberge sur la rivière Châteauguay.

Considérant que le projet permet à court terme d'améliorer la qualité d'information sur les activités nautiques et à long terme constitue une occasion pour structurer et coordonner les ressources nautiques en tenant compte des intérêts des différents usagers : riverains, plaisanciers, adeptes d'activités locales pour la population locale et les touristes.

Considérant que la création de la Station Nautique Lac Saint-Louis constitue l'un des moyens qui nous aidera à consolider le développement récréo-touristique de l'ensemble du lac Saint-Louis, à titre d'exemple l'Axe des canaux et le Montréal Bleu, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer le projet de création de la Station Nautique Lac Saint-Louis

2010-04-124

SUJET : AUTORISATION AUX LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE JEUX MODULAIRES POUR LE PARC MONT-BLEU

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. John Kinnear, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les Loisirs et Services communautaires à aller en appel d'offres pour l'achat et l'installation de jeux modulaires pour le parc Mont-Bleu.

2010-04-125

SUJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE, COMMUNICATIONS ET CONDITION FÉMININE DU QUÉBEC DANS LE CADRE DE «L'APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES»

Considérant les exigences de ce programme, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la production et le dépôt au ministère de la Culture, Communications et Condition féminine du Québec d'une demande d'aide financière dans le cadre de «l'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes».

De désigner madame Sylvie de Repentigny, régisseuse à la bibliothèque, comme mandataire aux fins de ce projet.

2010-04-126

SUJET : AUTORISATION AUX SERVICES MUNICIPAUX D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN KIOSQUE PERMANENT POUR LE PARC OLYMPIQUE

PROPOSÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les services municipaux à aller en appel d'offres pour l'achat et l'installation d'un kiosque permanent pour le parc Olympique.

2010-04-127

SUJET : REMERCIEMENT À MONSIEUR DOMINIC SAUVÉ DU SERVICE D'URGENCE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE, POUR LES ANNÉES AU SERVICE DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragnon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De remercier monsieur Dominic Sauvé pour son implication au service des citoyens de la Ville de Pincourt durant les cinq (5) dernières années, à titre de pompier du Service d'urgence et de sécurité publique.

Qu'une copie de cette résolution lui soit envoyée.

2010-04-128

SUJET : NOMINATION DE MONSIEUR MICHEL WATIER, LIEUTENANT INTÉRIMAIRE, COMME LIEUTENANT PERMANENT AU SERVICE D'URGENCE ET DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

PROPOSÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'entériner la nomination de monsieur Michel Watier, lieutenant intérimaire, au poste de lieutenant permanent du Service d'urgence et de sécurité publique de la Ville de Pincourt, rétroactif au 1^{er} janvier 2010.

2010-04-129

SUJET : OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE SURVEILLANCE EN SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE PATROUILLE DE SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT POUR LES ANNÉES 2010 ET 2011, APPEL D'OFFRES NO. INC-SP-10-002

À la suite de l'ouverture des soumissions et de l'analyse faite par le comité de sélection, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour la fourniture d'un service de surveillance en sécurité publique et de patrouille de sécurité communautaire sur le territoire de la Ville de Pincourt pour les années 2010 et 2011, avec possibilité de renouvellement pour l'année 2012, appel d'offres n^o. INC-SP-10-002, à Securitas Canada Limitée pour les montants annuels suivants :

Année 2010	67 643,73 \$, toutes taxes incluses
Année 2011	68 998,23 \$, toutes taxes incluses
Option de renouvellement d'un (1) an	70 352,73 \$, toutes taxes incluses

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-210-00-492.

2010-04-130

SUJET : APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N^o D2401EX_P, MINUTE 2898 – LOTS 4 575 360 ET 4 575 361

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par le Service de l'aménagement du territoire, d'entériner l'approbation du plan de subdivision numéro D2401ex_p, minute 2898, tel que présenté, en date du 9 février 2010, soit les lots projetés 4 575 360 et 4 575 361 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Alain Croteau, arpenteur géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p. directeur, Service de l'aménagement du territoire.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain pour le fonds fiducie parcs au montant de 7 820 \$ soit exigible telle que prévue à l'article 18 du Règlement de lotissement n° 779 pour ledit fonds. Cette somme représente 10% de la valeur du lot existant 1 721 272 mais n'est pas exigé pour le lot 3 378 554 en vertu de l'entente signée entre la Ville et le promoteur.

2010-04-131

SUJET : APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N° 953 383, MINUTE 15411 – LOTS 4 580 580 À 4 580 582

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par le Service de l'aménagement du territoire, d'entériner l'approbation du plan de subdivision numéro 953 383, minute 15 411, tel que présenté, en date du 22 février 2010, soit les lots projetés 4 580 580 à 4 580 582 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Louis Boudreault arpenteur géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p. directeur, Service de l'aménagement du territoire.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 18 du Règlement de lotissement n° 779, ne soit pas exigé, car l'opération cadastrale a pour fin d'identifier au plan de cadastre officiel un lot déjà subdivisé.

2010-04-132

SUJET : VENTES DE GARAGE – FÊTE NATIONALE

En vertu du règlement de zonage numéro 780, il est prévu que les ventes de garage soient tenues lors de la fin de semaine de la Fête Nationale, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la tenue des ventes de garage pour la Fête Nationale les 25, 26 et 27 juin 2010.

2010-04-133

SUJET : ENGAGEMENT MUNICIPAL – PROJET « SOCIÉTÉ D'HABITATION ABORDABLE VAUDREUIL-SOULANGES »

Considérant les représentations effectuées auprès du Conseil municipal de la Ville de Pincourt ;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que la Société d'habitation abordable Vaudreuil-Soulanges désire réaliser un projet de logements à l'intérieur du programme de logement communautaire Programme Accès Logis Québec volet 1 mis en œuvre par la Société d'habitation du Québec;

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt consente une participation financière pour un montant équivalant à 15% du coût total de réalisation admissible reconnue par la SHQ d'un projet de logement social entre 146 et 155 logements conditionnel à l'approbation de la Communauté Métropolitaine de Montréal dans le cadre de sa politique de logement social, et le remboursement de ladite contribution à la ville. Cette participation financière sera payable à l'engagement définitif du projet par la SHQ.

Que la Ville de Pincourt cédera à titre gratuit le terrain.

Que la Ville de Pincourt s'engage à assumer dix pour cent (10%) du coût relié au programme « Supplément au loyer » pour 20% des logements du projet, et ce, pour une période de cinq (5) ans.

2010-04-134

SUJET : RÉTROCESSION DES LOTS 3 353 467 ET 3 353 468
(RUE RACINE) - DÉVELOPPEMENT VAM INC.

PROPOSÉ PAR M. John Kinneer, conseiller
APPUYÉ PAR Mme Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite à l'entente intervenue entre Développement VAM Inc. et la Ville de Pincourt, que Développement VAM Inc. rétrocède gratuitement à la Ville de Pincourt les lots numéros 3 353 467 et 3 353 468 (rue Racine).

Que le notaire Claude Chamberland soit mandaté pour préparer les documents notariés aux frais de la Ville, imputés au poste budgétaire 02-610-00-411.

Que le maire, monsieur Yvan Cardinal, et la greffière, madame Nicole Drouin, ou en son absence, l'assistante greffière, madame Danielle Carbonneau, soient autorisés à signer les documents notariés.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 12 et s'est terminée à 20 h 59.



No de résolution
ou annotation

2010-04-135

VILLE DE PINCOURT

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 13 AVRIL 2010

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 21 h 00 de lever la séance du 13 avril 2010.


YVAN CARDINAL, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE